



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°22 - Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne.
Conventions avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine pour la connaissance, la gestion et la valorisation de la biodiversité du patrimoine naturel sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°22 - Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne.
Conventions avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine pour la connaissance, la gestion et la valorisation de la biodiversité du patrimoine naturel sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Rapporteur : Madame Marie-Ange THEBAUD.

Mes chers collègues,

Dès sa création en 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a souhaité s'impliquer dans la transition écologique et énergétique. Dans sa phase de construction, elle a inscrit son action dans la continuité des dynamiques locales engagées précédemment par des collectivités, des associations et des acteurs locaux. En ce sens, fin 2017, elle actait dans le cadre de la démarche « Pays Basque, territoire à Energie Positive pour la croissance verte » un premier programme d'actions dédiées à la biodiversité et au patrimoine naturel, structuré autour de quatre axes de travail :

Axe 1 : Développer le partage de la connaissance du patrimoine naturel.

Axe 2 : Faire du patrimoine naturel un socle de l'aménagement du territoire.

Axe 3 : Intégrer la préservation et la valorisation du patrimoine naturel dans les filières économiques.

Axe 4 : Renforcer la médiation et les liens entre patrimoine naturel et culturel.

En 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque fait de la cohésion et de la transition les fils rouges de son projet communautaire et entend relever les défis locaux et contemporains, et parmi eux, le défi de la préservation des biens communs, des paysages et des patrimoines. Fin 2018, cet engagement est confirmé par la prise de la compétence « Contribution à la transition écologique et énergétique ». Elle se dote ainsi des leviers suivants pour structurer sa politique publique dédiée au patrimoine naturel :

- Identification des trames vertes et bleues (corridors écologiques).
- Suivi/coordination des sites Natura 2000 et animation des démarches Natura 2000.
- Participation, dans le cadre de conventions, aux actions de préservation, de développement, d'aménagement, d'entretien, de valorisation et de découverte des espaces naturels et de la biodiversité.
- Animation et soutien d'actions sur l'amélioration des connaissances de la biodiversité et du fonctionnement écologique du territoire.
- Actions de sensibilisation, de préservation et de gestion de la biodiversité remarquable ou ordinaire.

Dans l'esprit de la loi de reconquête de la biodiversité du 8 août 2016, la Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite lutter contre l'effondrement de la biodiversité et protéger, restaurer et valoriser son patrimoine naturel sous pression du fait de l'attractivité du territoire et du changement climatique en cours. Elle est, d'ores et déjà, engagée au travers de différentes démarches en cours, telles que le plan biodiversité et patrimoine naturel, l'animation de plusieurs sites Natura 2000, les études préalables au projet de Parc Naturel Régional de la Montagne Basque, la gestion des berges des cours d'eau et de certains milieux naturels. Elle souhaite, aujourd'hui, structurer sa politique à l'échelle de l'ensemble de son territoire et intégrer la préservation du patrimoine naturel dans sa politique d'aménagement du territoire.

Le territoire communautaire est vaste et diversifié, il est situé au carrefour de plusieurs espaces et corridors naturels à enjeux patrimoniaux et écologiques à la fois locaux, régionaux voire nationaux. La connaissance et la prise en compte de cette biodiversité locale restent pourtant relativement hétérogène au niveau du territoire ; et une dynamique en faveur de sa préservation, de son maintien, voire de sa restauration, doit être rapidement mise en place pour assurer la pérennité d'une trame écologique fonctionnelle.

Aussi, la Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre et développer les démarches et partenariats nécessaires à une meilleure connaissance des habitats, de la faune, de la flore et des fonctionnalités écologiques, en s'appuyant sur les experts de la nature et de la biodiversité du territoire.

De son côté, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Aquitaine est un des acteurs historiques œuvrant pour la préservation des milieux naturels.

Depuis 1990, le CEN d'Aquitaine contribue à préserver la biodiversité par la mise en œuvre d'une gestion écologique ancrée localement. La connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager d'Aquitaine, ainsi que l'accompagnement des politiques et acteurs du territoire constituent ses missions.

Le CEN d'Aquitaine préserve, par la maîtrise foncière et d'usage, plus de 3 000 hectares répartis sur plus de 60 sites naturels à forte valeur patrimoniale, majoritairement par le biais de conventions de gestion avec des propriétaires publics ou privés.

Le CEN d'Aquitaine accompagne également les acteurs intervenant dans le champ de la biodiversité, notamment par un appui technique aux collectivités et politiques publiques, aux acteurs économiques et aménageurs du territoire. Cet appui concerne plus d'une centaine de sites naturels répartis sur la région.

Le CEN d'Aquitaine collabore et participe à différents programmes régionaux d'amélioration des connaissances sur la biodiversité. Il construit également et coordonne des programmes d'inventaires de milieux et des plans régionaux d'actions en faveur d'espèces prioritaires en mobilisant un réseau de partenaires techniques et financiers.

L'article 84 de la loi de reconquête de la biodiversité, retranscrit à l'article L414-11 du code de l'environnement, attribue des compétences accrues aux conservatoires : *« les conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional. Ils mènent également des missions d'expertise locales et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel »*.

A ce titre, en 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine a publié sa nouvelle politique Biodiversité et fait des (du) Conservatoire(s), un des acteurs majeurs sur lequel elle s'appuiera prioritairement et concrètement pour mener une action volontariste pour la biodiversité.

Les principales actions menées par le CEN d'Aquitaine sont les suivantes :

- réalisation d'inventaires de milieux naturels et d'espèces végétales et animales et élaboration et conduite de diagnostics et de suivis écologiques,
- accompagnement et contribution aux différentes politiques publiques en faveur de la préservation de la biodiversité (Natura 2000, Réserves Naturelles Régionales, Espaces Naturels Sensibles, programmes européens, Stratégie de création d'aires protégées, ...),
- conduite ou participation à des projets en faveur de la préservation de la biodiversité,
- conseils aux maîtres d'ouvrages dans leurs projets de valorisation de milieux naturels,
- élaboration et conduite de plans de gestion de milieux naturels,
- sécurisation de milieux naturels remarquables par maîtrise foncière ou d'usage,
- sensibilisation et formation des propriétaires, publics ou privés à l'importance de la conservation et de la gestion des milieux naturels,
- sensibilisation sur le milieu naturel auprès du grand public, des gestionnaires d'espaces, des aménageurs, des acteurs de l'éducation à l'environnement, ...

Aussi, considérant les objectifs partagés de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et du CEN d'Aquitaine, en matière de connaissance, de préservation et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel, il est proposé de conclure une convention cadre de partenariat 2019-2021 afin de rappeler le cadre des actions à engager, les missions confiées, les engagements de chaque partie, ainsi que les modalités de suivi des résultats. Il est, par ailleurs, proposé la mise en place d'une convention d'exécution, qui définit, pour l'année 2019, le programme d'intervention du CEN d'Aquitaine, et d'attribuer la subvention afférente, à savoir 11 788 euros.

Les modalités de collaboration entre la Communauté d'Agglomération et le CEN d'Aquitaine, ainsi que l'intervention envisagée pour 2019, sont détaillées dans les conventions jointes en annexe.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017, modifiée par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2017, portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de « Contrats ou conventions de partenariat conclus avec divers organismes (y compris collectivités et établissements publics) dans le cadre des politiques communautaires, avenants aux contrats existants et résiliations » et d'« Individualisation et attribution des subventions de fonctionnement dans les enveloppes prévues à cet effet par le Conseil communautaire »,

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver l'octroi, au profit du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, d'une subvention à hauteur de 11 788 €, au titre de l'année 2019, dans le cadre de ses actions pour la connaissance, la gestion et la valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- approuver les termes de la convention-cadre 2019-2021 et de la convention d'exécution pour l'année 2019 ci-annexées,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2019 – Chapitre 65 – Nature 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 49 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votant : 1 (LAFLAQUIERE Jean-Pierre)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.